



**Rapport de la commission ad'hoc concernant  
Le préavis N° 2024-02  
relatif à la demande d'un crédit d'investissement de CHF 36.800.- pour  
l'installation de stores électriques aux fenêtres sud de la salle polyvalente.**

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission ad hoc composée de Madame Irene Lopez Velazquez, Madame Françoise Wyler et Monsieur François Zürcher s'est réunie le 17 avril 2024 afin de statuer sur le préavis cité en titre. A cette occasion, Madame Patricia Riva, municipale en charge du projet, a répondu aux questions de la commission.

1. Pourquoi le projet n'inclut-il pas la façade Est de la grande salle ?

Il s'avère que le préavis comporte une inadvertance sur ce point. En effet, l'offre du fournisseur retenue comportait également, pour le prix mentionné, les fenêtres de la grande salle en façade Est. Il a malheureusement été omis de spécifier ce point dans le préavis. Le montant du crédit demandé permet toutefois de réaliser également les travaux sur cette façade.

2. Avez-vous demandé à plusieurs entreprises pour comparer les offres?

Des devis ont été demandés à deux entreprises et la meilleure offre a été retenue. Celle-ci garantit des matériaux de qualité, ayant une grande résistance aux intempéries, insensibles au chaud et au froid, et avec protection UV.

3. Y aurait-il eu la possibilité de mettre des stores à l'intérieur ?

Madame Riva nous a confirmé que ce système extérieur, en fermeture éclair ZIP, garantit la résistance aux intempéries. Il permet une meilleure isolation, notamment thermique. Un système de stores intérieur ne garantirait pas un minimum de fraîcheur.

4. Ce projet ne figure pas au plan des investissements communiqué au Conseil communal en même temps que le budget 2024. Ce projet est-il imprévu ?

Non, ce projet fait l'objet de réflexions depuis quelque temps, suite aux demandes récurrentes de l'UAPE et des divers utilisateurs de la grande salle et de la salle du Conseil communal. La température est très pénible en été.



La commission ad hoc remercie vivement Mme Riva pour sa disponibilité et ses explications. Ce projet s'avère très intéressant et totalement nécessaire pour pallier la problématique de la chaleur qu'on subit depuis des années. Parallèlement, il donnera la possibilité d'obscurcir les locaux, ce qui favorisera l'utilisation de beamers permettant de faire des présentations de qualité. Cela devrait favoriser l'attractivité de ces salles pour de locations pour des séances d'entreprises ou sociétés.

La Commission se réjouit du fait que le montant du crédit demandé permettra, sans supplément de procéder également aux travaux sur les fenêtres de la façade Est du bâtiment.

Au vu de ce qui précède, la commission ad'hoc, à l'unanimité, propose d'accepter le préavis 2024/02 avec l'amendement suivant à l'alinéa 1:

- 1) D'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement pour l'installation de stores électriques aux fenêtres sud et Est de la salle polyvalente;
- 2) D'engager à cet effet une dépense d'investissement de CHF 36'800.-;
- 3) D'utiliser prioritairement les liquidités de la commune, à défaut de recourir à un emprunt bancaire;
- 4) D'amortir cet investissement selon les directives MCH2, soit sur une période de 10 ans, la première fois l'année qui suivra la clôture du projet, ce qui représente un amortissement annuel prévisionnel de CHF 3'680.-.

Bottens, le 24.04.2024

Irene Lopez Velazquez

Françoise Wyler

François Zürcher